

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2009, A 19H30

PRESIDENCE	M. Marius Rudaz, Président
CONSEIL GENERAL	40 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Josiane Brique, Francine Defferrard, Corinne Fässler, Antoinette Herrera-Python MM. Olivier Carrel, Julien Chavaz, Philippe Currat, Philippe Gehring, François Page, Grégoire Piller
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Raymond Pilloud

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009
2. Approbation des modifications du règlement communal sur les naturalisations
3. Demande de crédit pour l'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon
4. Election d'un membre PSF à la Commission de politique sociale
5. Election d'un membre PDC à la Commission financière
6. Election d'un scrutateur suppléant PSF au Bureau du Conseil général
7. Information sur les cellules d'activités à la rue des Platanes N^{os} 33, 35 et 37
8. Information sur la mobilité et les transports dans la Commune de Villars-sur-Glâne
9. Divers

M. Marius Rudaz, Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant la cordiale bienvenue. Je salue également les collaborateurs de l'administration, ainsi que les représentants des médias qui sont régulièrement parmi nous.

Trois membres ont dû être remplacés pour la séance de ce soir. Pour le remplacement de M. Roger Chardonnes, du PDC, ce sera M. Pierre-Emmanuel Esseiva. Il est né en 1940, marié, trois enfants, retraité, domicilié à la route du Bugnon 10. Il habite notre Commune depuis 2000. Ensuite, pour le remplacement de M. Charles Ridoré, du PSF, ce sera Mme Régina Zaugg. Elle est née en 1960, mariée, un enfant, domiciliée à la route des Blés d'Or 2. Elle habite notre Commune depuis 2001. Enfin, pour le remplacement de M. Hüseyin Yildiz, aussi du PSF, ce sera M. Angelo Carnavale. Il est né en 1956, marié, quatre enfants, mécanicien de précision, domicilié à la route de Villars-Vert 6. Il habite notre Commune depuis 1980. Je prie ces trois personnes de se lever pour qu'on puisse les applaudir pour leur souhaiter la bienvenue.

Je salue également le public. Les ordres du jour sont à leur disposition à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

Pour le Conseil communal : M. Raymond Pilloud.

Pour le Conseil général : M. François Page, Mme Corinne Fässler, M. Olivier Carrel, M. Philippe Gehring, M. Philippe Currat, Mme Josiane Brique, Mme Francine Defferrard, M. Grégoire Piller, Mme Antoinette Herrera-Python, M. Julien Chavaz.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 21 octobre 2009. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé sur la convocation ? Je dois déjà dire qu'on va changer cet ordre du jour, c'est-à-dire qu'on va nommer le scrutateur suppléant parce que le scrutateur, qui normalement est élu, n'est pas là ; on va de toute façon déjà avancer le point 6 et je donne encore la parole à M. Cochard.

M. Michel Cochard, Conseiller général. Nous devons nous prononcer ce soir sur le plus ou moins projet qui est la demande de crédit pour l'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon et il y a en même temps aussi une information sur la mobilité et les transports dans la Commune de Villars-sur-Glâne. Je propose qu'on place l'information avant le vote du crédit. Donc, je demande le changement de l'ordre du jour en mettant le point 8 après le point 2.

M. Marius Rudaz, Président. Ma proposition c'est d'avoir le point 1, puis le point 6, le point 2, le point 8 et ensuite le point 3. Comme ça, on a au moins nos scrutateurs qui seront là. Est-ce qu'il y a une demande de parole concernant ce changement d'ordre du jour.

Je répète donc l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009
6. Election d'un scrutateur suppléant PSF au Bureau du Conseil général
2. Approbation des modifications du règlement communal sur les naturalisations
8. Information sur la mobilité et les transports dans la Commune de Villars-sur-Glâne
3. Demande de crédit pour l'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon
4. Election d'un membre PSF à la Commission de politique sociale
5. Election d'un membre PDC à la Commission financière
7. Information sur les cellules d'activités à la rue des Platanes N^{os} 33, 35 et 37
9. Divers

Pour Mme Garnier, est-ce que cela pose un problème ? Aucun problème. Alors, on va quand même voter ce changement de l'ordre du jour.

Celles et ceux qui sont d'accord de changer cet ordre du jour se manifestent en levant la main.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2009

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ?

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de notre séance préparatoire (PCS-MO) du 27 octobre 2009, nous avons eu l'occasion de discuter le régime des séances du Conseil général et des procès-verbaux y correspondant. En résumant, le procédé actuel est de recevoir le procès-verbal ensemble avec l'ordre du jour, représentant en même temps la convocation à la séance. Ce régime est particulièrement problématique lorsque la dernière séance a eu lieu plusieurs mois en arrière, car le procès-verbal adressé aux membres du Conseil général est désormais « vieux » à ce moment. Problématique, parce que certains

détails de sujets abordés risquent d'être oubliés, ou de ne pas se rappeler exactement ce qui a été dit.

Notre proposition est donc d'examiner la possibilité de faire apparaître le procès-verbal sur le site Internet de la Commune dès qu'il aura été signé par le Président, avec mention explicite de réserve d'approbation par le Conseil général à la séance suivante.

Les avantages en résultant seraient, parmi d'autres :

- Procès-verbal plus proche du temps réel ;
- Plus de temps à disposition pour la lecture du procès-verbal ;
- Plus de temps pour examiner les messages présentés par le Conseil communal, messages qu'on reçoit normalement 10 jours avant le Conseil général.

M. Marius Rudaz, Président. Merci pour ces remarques. Normalement, le Secrétaire me dit que c'est après 20 jours qu'il peut être demandé. On va prendre note et on va discuter au bureau. Mais, je trouve que c'est une bonne proposition. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques concernant le procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, je demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 28 mai 2009 de se manifester en levant la main.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

On va quand même continuer comme on a décidé. On va élire le scrutateur suppléant, même que le scrutateur est maintenant présent. Alors, c'est le point 6 de l'ordre du jour :

6. Election d'un scrutateur suppléant PSF au Bureau du Conseil général

M. Marius Rudaz, Président. Suite à l'élection de M. Gasser à la vice-présidence, un scrutateur suppléant, dévolu au PSF, est à repourvoir. La parole est au Conseil général pour une proposition. A qui je peux donner la parole ?

Mme Virginie Zübe, Conseillère générale. Pour le poste de scrutateur suppléant PSF au Bureau, j'ai le plaisir de vous annoncer la candidature de M. Frédéric Clément.

M. Clément est âgé de 26 ans et habite la Commune de Villars-sur-Glâne depuis 1997. Il est licencié ès lettres en histoire et travaille en tant que bibliothécaire à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg. Au niveau sportif, il est gardien dans une équipe de hockey rassemblant des joueurs vétérans et issus du Grand Fribourg. En tant que gardien, je pense donc qu'il sera très efficace pour calculer le nombre de mains levées ou de bulletins de vote encaissés. Pour terminer, il est marié et heureux père depuis juillet passé d'une petite Meryl.

Je vous prie de lui faire bon accueil. Merci.

M. Marius Rudaz, Président. Je ne sais pas si Mme Stritt peut mettre le nom de M. Frédéric Clément au rétroprojecteur ?

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas et que la parole n'est plus demandée, nous pouvons ainsi passer au vote qui se joue à la majorité absolue des voix. Je rappelle que le nom du candidat qui nous est proposé est M. Frédéric Clément.

Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote, puis de les récolter et de procéder au dépouillement. Une fois que vous avez voté, on va faire 5 minutes de pause. Peut-être on ne va même pas faire de pause, vu que ça va très vite. Les scrutateurs sont efficaces.

Je vous annonce qu'on est 40 Conseillers généraux ce soir.

M. Clément est élu comme scrutateur suppléant à 39 voix. Il y a une feuille blanche.

Alors, on passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation des modifications du règlement communal sur les naturalisations

Le message qui nous est soumis ce soir comporte, à mon avis, plutôt des finesses de juriste que vraiment des changements. Mais, pour être correct, nous allons bien sûr débattre de ces deux modifications.

La parole est au Conseil communal, Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Effectivement, on peut appeler ça des subtilités de juriste, mais en fait il s'agit d'une modification de l'article 5 de ce règlement, que nous avons adopté à l'époque, il y a une année à peu près jour pour jour de cela, sur la base des assurances qui vous avaient été données par le Canton. Ensuite, il s'est aperçu qu'il y avait quand même une faille dans notre système puisque le Canton ne voulait pas que, d'autorité, la Syndique préside la Commission des naturalisations. Le Canton estimait que la Syndique devait être élue et, après, on pouvait évidemment s'organiser comme on le voulait. Cela étant, le Conseil communal a modifié ce règlement en disant que la Syndique – ou le Syndic, cela dépend qui c'est – continue à présider cette Commission, mais à condition qu'il ou elle soit élu-e par le Conseil général comme membre de ladite Commission. Donc, voilà la subtilité qu'on vous propose d'adopter ce soir, et cette subtilité entraîne une modification de la mise en vigueur dudit règlement parce que le Canton n'aime pas du tout, mais alors pas du tout les mises en vigueur rétroactives. Donc, pour cette raison, on est obligé également de modifier la mise en vigueur. Je vous remercie d'adopter ce règlement.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil général.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Le groupe PCS-MO, lors de sa séance de préparation du 29 octobre 2009, a pris connaissance du « Message relatif à la modification du nouveau règlement communal concernant les naturalisations ». Il est ressorti de nos débats les points suivants :

Malgré la présentation préalable au Service de l'état civil et des naturalisations du règlement adopté il y a tout juste une année par cette assemblée, lors de son approbation définitive par la Direction des Institutions, de l'agriculture et des forêts, il est apparu que deux modifications étaient nécessaires. J'en ai moi-même trouvé une troisième possible. Mon intervention concerne uniquement le premier point cité, qui vise à introduire dans le règlement communal une disposition pour le moins étonnante et quelque peu contraignante pour les futurs édiles appelés à la tête de notre Commune. Pour rappel, à l'article 34 de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009, la version 0005, l'article 34 prévoit l'audition par une commission des naturalisations. Chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Je saute les alinéas 2 et 3. Le règlement communal concernant les naturalisations adopté le 6 novembre 2008 par ce conseil général, à la lettre

C, article 5, Madame la Syndique l'a répété, il était institué cette commission pour la durée de la période administrative. J'interviens juste en précisant qu'il y a une modification de la loi du 11 février 2009 sur les communes, au point 4, qui dit ceci : « Le remplacement du terme « période administrative » par « législature ». La période quinquennale des élus communaux ne s'appellera désormais plus « période administrative » car ce terme n'est pas très approprié pour des élus. On parlera à l'avenir de « législature », terme usuel tant à l'Etat qu'à la Confédération. Le remplacement des termes sera progressivement aussi effectué dans les règlements, statuts et conventions-types. Les communes sont invitées à procéder aux mêmes changements terminologiques à chaque révision d'un acte utilisant ces termes.

Venons-en maintenant à l'objet d'une base de débat.

Le Conseil communal désire maintenir une pratique en cours depuis près de 30 ans, à savoir que la présidence de cette commission doit être assumée par le/la Syndic/que, ce qui nécessite une précision dans notre nouveau règlement, à savoir : « La commission est présidée par le/la Syndic/que si il/elle est élu/e en tant que membre ».

Notre groupe reconnaît que la présidence de cette commission par le/la Syndic/que lui donne une reconnaissance bien appréciée des candidats à la naturalisation. Notre Syndic/que, en recevant au nom de la Commune des requérants lors des séances de la Commission, leur montre tout l'intérêt que nos édiles portent à ces demandes. De même, lors de la transmission du préavis de la Commission au Conseil communal, le/la président/e est à même de donner des informations ou des explications sur les motifs de la décision de ladite Commission.

Toutefois, notre groupe pense que l'introduction formelle de la phrase instituant que la présidence est dévolue au/à la Syndic/que est superflue et pourrait même être contraignante dans le futur. La modification ne prévoit par la conduite de la Commission en cas d'absence impromptue de son/sa président/e.

Lors de sa séance constitutive, le Conseil communal est en droit de présenter le ou les membres qu'il désire voir siéger dans la Commission des naturalisations, ce/ces membre/s sont présentés au Conseil général lors de la procédure d'élection telle qu'elle est prévue à l'article 34, al. 1 de la Loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois.

La Commission désigne son président et son secrétaire. Pour le reste, elle s'organise librement.

En définitive, notre groupe vous propose les modifications suivantes au message qui vous est soumis ce soir :

Art. 5, al. 2, fin de phrase : pour la durée de la législature

Art. 5, al. 2, 2^{ème} phrase : La commission désigne son président et son secrétaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce qu'il y a d'autres propositions concernant ces modifications des articles. Si ce n'est pas le cas, je donne la parole à Madame la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Pour ce qui est de la modification de période administrative en législature, là, aucun problème. Je pense que le Conseil communal se rallie d'ailleurs. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

En revanche, je vous proposais de maintenir la version telle qu'elle vous est proposée dans ce message et, si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais vous expliquer pourquoi nous estimons important de garder quand même cette référence de la présidence de la commission par le/la Syndic/que. Les naturalisations, dans l'organigramme de notre Commune, sont dévolues au dicastère qui est tenu par le/la Syndic/que. Pourquoi. Parce que la demande de naturalisation couvre en règle générale plusieurs dicastères. Il y a les affaires de police, les affaires sociales, les écoles, il y a ensuite les affaires générales qui sont dévolues à le/la Syndic/que. Donc, il est important que le/la Syndic/que, qui a une vue d'ensemble sur toute l'Administration, puisse avoir connaissance de tout le dossier tel qu'il se présente. Ou lorsque la personne a une question particulière, en général, elle va s'adresser à la Secrétaire communale adjointe qui, elle, est responsable de la préparation de ces dossiers qu'elle traitera avec le/la Syndic/que. Or, maintenant, on peut imaginer évidemment qu'un autre Conseiller communal, qui soit proposé par le Conseil communal, soit élu en fin de compte président ou présidente de cette commission. Mais, ce Conseiller communal n'aura pas la même vue que le/la Syndic/que puisqu'il/elle est responsable d'un dicastère spécifique. D'autre part, il est important que la décision finale, qui revient au Conseil communal, indépendamment du préavis de la Commission – bien sûr, en règle générale, le Conseil communal suit le préavis de la Commission – mais il est important que ce lien puisse être fait par quelqu'un qui connaisse particulièrement le dossier. Et, la personne qui est la plus à même de connaître le dossier, c'est précisément le/la Syndic/que. Raison pour laquelle nous avons vraiment voulu maintenir cette disposition. Alors, je vous prie de maintenir la proposition telle qu'elle ressort de ce message.

M. Marius Rudaz, Président. La discussion continue.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Qu'il soit bien clair. Le sens de mon intervention n'est pas contre le fait que ce soit le ou la Syndic/que qui préside cette Commission. J'ai la chance, ou peut-être le malheur, de faire partie de plusieurs commissions au niveau de notre Commune et, jusqu'à présent, je crois que chacune des commissions dans lesquelles j'ai participé, la présidence était effectivement tenue par le Conseiller communal responsable de ce dicastère. Je connais la Commission du feu, celle des sports, l'ACoPol. Il y a chaque fois eu un responsable communal qui assure cette présidence-là. Je me disais : est-ce qu'on ne pourrait pas éviter de surcharger ce règlement avec cette disposition qui, en elle-même, n'apporte pas grand-chose de plus, si ce n'est l'assurance que c'est toujours le/la Syndic/que qui devra assumer cette charge. Je comprends que ce soit important qu'il le fasse, mais est-ce qu'on peut obliger les futurs/es Syndics/ques à assumer cette tâche ?

M. Marius Rudaz, Président. La discussion continue.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'aimerais quand même réagir par rapport à la proposition de M. Grenier. Moi, j'ai de grandes hésitations avec la phrase qu'il propose, parce qu'en principe, quand on lit ça, la Commission désigne son président et son secrétaire, il se pourrait aussi qu'un Conseiller général soit président de cette commission et il me semble qu'on aura un immense problème de protection des données, etc. si un président Conseiller général devrait aller consulter, par exemple, un dossier au Service social d'une personne qui veut se faire naturaliser. Alors, personnellement, je suis contre cette proposition et je soutiens le Conseil communal qui dit qu'il faut que le/la Syndic/que préside cette commission.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ou d'autres prises de position pour cette proposition de M. Grenier. Si ce n'est pas le cas, je demande encore à Madame la Syndique de s'exprimer.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Juste une phrase pour dire que je remercie M. Grenier de vouloir simplifier le texte. C'est vrai qu'en droit c'est toujours bon quand on simplifie. Mais, à trop vouloir simplifier on risque de compliquer les choses. Alors, je plaide encore une fois pour le maintien du message tel qu'il vous est proposé.

M. Marius Rudaz, Président. Monsieur Grenier, est-ce que vous maintenez votre proposition ?

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Au vu des explications, je pense que je peux me permettre de retirer ma proposition, en laissant peut-être simplement cette petite modification concernant la durée de la législature et non de la période administrative. Sur ce, je retire donc ma proposition.

M. Marius Rudaz, Président. Je crois que pour cette première partie, la durée de la législature, on peut accepter.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent les modifications des articles 5 et 11 tels que proposés sont priés de lever la main.

Cette modification est acceptée avec 39 oui et 1 abstention

Comme on vous avait dit au début de la séance, on va continuer avec le point 8.

8. Information sur la mobilité et les transports dans la Commune de Villars-sur-Glâne

La parole est à Madame Marie Garnier, Conseillère communale.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vais vous parler, comme vous l'avez souhaité, de la problématique des transports et de la mobilité dans la Commune de Villars-sur-Glâne. Le premier chapitre que j'aborderai n'est évidemment pas exhaustif, mais vous donnera quand même un aperçu des choix qui ont été faits récemment : ce sera les routes ; le deuxième point sera les transports publics et le troisième point sera la mobilité. J'ai fait une photo de cette carte, qui était présentée dans le Plan directeur de l'Agglomération qui devait être transmis à Berne, pour vous donner juste l'impression de la saturation du réseau routier à l'horizon 2020. Avec les légendes, vous pouvez voir l'axe Jura qui est rouge, l'axe Villars qui est rouge, l'axe Morat qui est rouge, l'axe du Bourg et la traversée de Marly qui sont rouges à l'horizon 2020 si le trafic continue à augmenter comme il a augmenté jusqu'à présent et si aucune mesure n'est prise. Or, l'Agglomération proposait dans son plan directeur des mesures et, en particulier, le pont de La Poya. Avec ces mesures, vous voyez

qu'il y a un certain nombre d'entrées de la Ville de Fribourg qui deviennent vertes, donc tout ce qui est à l'Est ; restent rouges le pont de Pérolles, Belle-Croix et Cormanon, à Villars-sur-Glâne. Donc, ça veut dire que, je l'avais déjà expliqué une fois, le Plan directeur d'Agglomération ne prévoyait pas de résoudre les problèmes de trafic à Villars-sur-Glâne, dit de manière un peu simplifiée. Alors, pour prendre comme exemple le carrefour de Belle-Croix, la Commune de Villars-sur-Glâne a élaboré différentes solutions, notamment le fameux carrefour que vous connaissez qui était, dans sa version initiale, devisé à 18 millions et, après les différentes exigences qui étaient posées, devisé à 62 millions, pour un rapport coût-utilité qui n'était pas démontré très explicitement. Examinant cette problématique et celle de Gottéron-Village, qui avait fait faire des conventions avec le Canton sur presque tous les giratoires qui partaient de l'Escale, à Givisiez, en passant par Belle-Croix, jusqu'à la Fonderie de Fribourg, on s'est remis au travail, surtout quand ces conventions ont été annulées quand Gottéron-Village est tombé. On s'est dit, mais qu'est-ce qu'il faut faire avec ce carrefour de Belle-Croix ? Est-ce qu'il faut vraiment le modifier et dépenser les 11 millions qui étaient prévus ou envisager une autre solution ? Les contraintes, c'est qu'il faut tenir compte de l'augmentation de la population et du trafic individuel motorisé, tout en diminuant la pollution de l'air et le bruit dans l'Agglomération, en se référant à différentes ordonnances pour améliorer la qualité de vie des habitants. Les solutions théoriques, pour éviter que les entrées de ville bouchonnent, c'est un transfert modal, c'est-à-dire que les gens utilisent par exemple des parkings d'échanges et qu'ils puissent transborder de manière efficace vers les transports publics. Cela peut aussi être des dessertes tangentielles de décharge, ce qui consiste à arriver aux endroits où il y a plus de trafic par d'autres chemins, en évitant les bouchons dans des quartiers de Villars-sur-Glâne. On a notamment, à Villars-sur-Glâne, le problème de la traversée depuis la sortie de l'autoroute jusqu'au plateau de Pérolles où il y a toutes les hautes écoles et un bon nombre d'emplois. On peut aussi offrir des alternatives également pour les cyclistes dotés de peu de musculature, puisque vous savez que la Ville de Fribourg est peu plate. On peut encore être plus coercitif et taxer davantage les places de parcs ou même les entrées de ville. En réfléchissant à tout cela et en réfléchissant en même temps à l'affectation future de la zone de Bertigny-Ouest, ex-Gottéron-Village, on a regardé d'abord la position de la gare de Fribourg. On a tracé un périmètre de 200 m autour et vous voyez que la seule zone qui est à peu près libre, c'est vers l'Hôpital cantonal et vers le Guintzet. Vous avez 10'000 véhicules/jours actuellement qui rentrent dans la zone industrielle de Moncor et qui passent par le carrefour de Belle-Croix – la plupart en tout cas – pour entrer dans cette zone industrielle de Moncor. Vous avez à l'Hôpital cantonal à peu près 3'500 véhicules/jour qui arrivent, avec le problème qu'on connaît pour les urgences, etc. quand ils sont dans les bouchons. Vous avez 10'000 véhicules/jours qui sont prévus dans la zone de Gottéron-Village si on peut y installer comme prévu 2'000 à 3'000 emplois. Il y a un

transport automatisé qui devrait fonctionner une fois à Fribourg sur le plateau de Pérolles, pour permettre d'atteindre les écoles d'ingénieurs et l'université sans utiliser les voitures, mais les transports publics. Il y a déjà un effort qui a été fait, puisque les écoles d'ingénieurs commencent les cours à 08h15 pour que la correspondance avec les trains soit garantie depuis la gare. Alors, on s'est dit qu'on ne veut pas tomber dans les solutions gigantesques et démentielles et on a rencontré l'Office fédéral des routes et le Canton pour voir quelles seraient les solutions les plus économiques. Ce serait notamment deux petits giratoires de part et d'autre de la sortie de l'autoroute, toujours sur le domaine de la Confédération, donc payés normalement par la Confédération. De ces giratoires, on desservirait la zone de Bertigny-Ouest et on atteindrait l'Hôpital cantonal par derrière, avec éventuellement un parking d'échange dans cette zone, d'autant plus que la ligne 6 pourrait être prolongée pour desservir Bertigny. Une autre solution serait de pouvoir accéder à travers Chandolan avec une desserte qui rejoint la passerelle et qui permettrait aux camions de la zone industrielle d'aller directement sur la semi-autoroute et l'autoroute sans passer par Belle-Croix. C'est quelque chose qui avait été demandé dans le cadre de l'Agenda 21, dans la précédente législature. Alors, suite à ces propositions, on a proposé une étude environnementale stratégique pour voir ce qu'on pouvait faire pour développer cette zone industrielle. Cette étude environnementale stratégique est faite sur le territoire des trois communes, Givisiez, Villars-sur-Glâne et Fribourg, et peut-être aussi une partie sur Granges-Paccot, car il y a des discussions pour un déplacement éventuel des TPF sur le territoire de Granges-Paccot. On fait cette étude environnementale stratégique pour résoudre différents problèmes de transports et d'accès à la zone industrielle existante, à l'Hôpital cantonal et à la gare, en essayant de partir des contraintes environnementales pour faire d'une pierre deux coups et pour trouver une solution avec les partenaires afin que la Commune de Villars-sur-Glâne ne doivent pas porter toute seule un aménagement.

J'ai présenté ce cas pour vous donner en gros une option sur les routes et sur les réflexions qui ont été faites par rapport aux gros investissements qui étaient mentionnés sur le plan d'investissement en début de législature.

Sinon, on a différents travaux en cours pour les zones 30 (centre sportif, chemin des Charmilles, Dailles, Château, route des Préalpes, etc.). On a des zones 30 qui ont été installées et où il y a toujours des excès de vitesse. Donc il faut contrôler, voir s'il y a lieu de mettre des obstacles supplémentaires pour que les gens ralentissent. On a une zone 30 aux Martinets, en fait pas exactement sur la route des Martinets, mais sur les routes adjacentes vers la route de la Berra, la Petite-Fin, qui avait été mise à l'enquête. Mais, notamment suite à l'opposition qui avait été faite pour ajouter un passage piétons, ce dernier nous a causé

des difficultés car il n'était pas conforme avec la visibilité pour le bus qui devait s'arrêter à l'arrêt la Berra. Cela a relancé toute une procédure auprès du Canton. Le retour de l'examen préalable est maintenant là et il faut remettre à l'enquête et, après, on pourra enfin faire ce carrefour de la Berra qui est dans un état lamentable. On vous présentera peut-être encore quelques compléments car cette route des Martinets a beaucoup souffert durant les hivers passés. Voilà pour le chapitre « routes ».

Maintenant, on passe au chapitre 2 : Transports en commun. Ceci est une petite photo que vous trouvez sur Internet du plan des lignes régionales des TPF. Vous avez, à Villars-sur-Glâne, la ligne 336 et la ligne 338 qui vont soit à Farvagny soit à Matran et qui passent soit par la route de la Glâne soit par l'Hôpital cantonal en redescendant la route du Soleil. Ce sont des lignes qui, en principe, ont une cadence horaire mais qui pourraient à l'avenir être développées à une cadence plus fréquente si les communes de la Sarine le souhaitent, et qui pourraient aussi rendre service à Villars-sur-Glâne.

Voici maintenant le réseau urbain, les lignes urbaines. Vous avez à Villars-sur-Glâne deux lignes : les Dailles, la ligne 2, avec la boucle que vous connaissez vers les Biches, et la ligne 5, vers Villars, avec la boucle que vous connaissez vers Nuithonie. La ligne 2 des Biches est très peu fréquentée. Un bus sur quatre va aux Biches mais il y a des arrêts où personne ne monte et personne ne descend. On paye à l'Agglomération aussi en fonction du nombre d'arrêts de bus et on se demande si vraiment c'est nécessaire de laisser ces arrêts où personne ne s'y tient, surtout vu qu'aux Dailles les gens regrettent qu'il manque un bus sur quatre. On a mandaté une petite étude pour pouvoir mieux desservir la zone industrielle aux heures de pointes.

On a aussi la ligne 5 qui tourne passablement le soir, le week-end et durant les vacances scolaires. On ne perd pas énormément de temps mais on a une impression très désagréable dès que l'on doit prendre ce bus. On a aussi mandaté quelqu'un pour une toute petite étude pour voir si on pouvait trouver une solution à ce problème de la ligne 5 qui ne fait pas la fourche le soir, le week-end et durant les vacances.

On a aussi construit des abris-bus, notamment aux Blés d'Or, à Cormanon, et on va prochainement en réaliser un aux Préalpes.

Pour la boucle de la ligne 2, la proposition qui a été faite était d'entrer sur Chandolan, de tourner, de remonter par le Petit Moncor et de sortir au Refuge, puis de continuer sur les Dailles. Le seul problème, c'est que lorsqu'on arrive de nouveau sur la route de Moncor,

dans l'autre sens, c'est assez embêtant parce qu'il y a peu de place pour reculer l'arrêt de bus avec l'entrée du garage souterrain et la station service. On a essayé de trouver une solution, mais on n'arrive pas à trouver quelque chose de simple pour les utilisateurs, dans le sens qu'un bus sur quatre ferait ce détour. Les gens attendraient à l'arrêt actuel et seraient surpris qu'un bus sur quatre s'arrête l'autre côté de la route. Enfin, on n'arrive pas à trouver une bonne solution, vu la configuration de l'endroit pour l'instant. On attend un tout petit peu. Quand les TPF auront un système d'exploitation, par exemple des panneaux qui indiquent que dans x minutes le bus arrivera, cela sera plus facile. Pour l'instant on ne va rien faire sur ce sujet, car on n'est pas sûr de trouver la solution idéale. Le Service des Ponts et chaussées nous a proposé d'aller à Chandolan, de tourner au giratoire, puis de revenir, mais cela semble aussi un peu curieux pour les utilisateurs.

Pour la ligne 5, on a regardé les horaires des TPF. Si on a bien étudié les horaires, on a remarqué que le bus qui va au Jura a une longue halte au Jura. Donc, on pourrait balancer un peu autrement les lignes de bus qui tournent davantage et qui pourraient quand même, le soir, faire le Y qu'ils font actuellement, ce qui nous éviterait de faire ce petit parcours qui tournicote. Sans bus supplémentaire, sans chauffeur supplémentaire on arriverait à avoir une meilleure desserte. On a soumis, pour l'instant informellement, aux TPF cette proposition et on attend une réponse.

Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à la fin des chapitres.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'ai une question par rapport à la ligne 5. La proposition qui est faite n'a que peu de chance d'entrer en vigueur pour le prochain changement d'horaires. Ce sera probablement pour fin 2010. Est-ce qu'il n'y aurait pas déjà une possibilité d'améliorer la situation de manière toute simple, intermédiaire, déjà en supprimant l'arrêt devant Nuithonie lorsque le bus fait la boucle ? Le bus pourrait continuer tout droit. Il n'aurait pas besoin d'aller tourner à Nuithonie parce que ce n'est plus le terminus de la ligne. Etant donné que je prends assez souvent le bus, le nombre de personnes qui descend à Nuithonie est quand même relativement faible et la distance à parcourir n'est pas très grande. Cela permet déjà d'économiser, j'ai calculé, à peu près 40 secondes à 1 minute. Donc, sur le week-end, cela fait déjà quelques économies, rien qu'en carburant, sans parler que cela nous permet une fois d'attraper la correspondance du train pour Berne. Donc, simplement de supprimer Nuithonie quand il fait le parcours complet. C'est une proposition très simple, qui ne demande aucun investissement et qui permet d'économiser.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je peux vous répondre oui et non. C'est une bonne idée, mais actuellement l'Agglo est en train de se constituer au niveau des transports. Je ferai aussi cette proposition aux TPF.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Les 3 à 4 minutes d'écart ne sont pas vraiment le problème. Par contre, c'est la correspondance avec les trains qui occasionne le problème majeur avec les TPF. On doit prendre un bus plus tôt pour prendre les trains sur Lausanne ou Berne. En fait, le problème c'est uniquement ça. Il suffirait de coordonner les horaires. Par exemple, on arrive au train de 33 et le bus part au 31. Il ne faut pas me dire que cela n'est pas possible. Je voyage beaucoup, à Zurich, à Lausanne, et cela n'arrive pas que le bus nous passe sous le nez. Les TPF doivent être capables d'arranger cela, sans chauffeur ni bus supplémentaire.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vais transmettre et on verra comment la discussion se passe. Mais, c'est tout à fait légitime et je vous remercie encore de ces demandes.

S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au point de la mobilité.

Vous voyez maintenant la carte de la mobilité de l'Agglomération. Dans ce périmètre de l'Agglomération, la Commune de Villars-sur-Glâne est au centre. Il y a deux mesures pour la mobilité douce, c'est la Dort-Verte, soit le message que je vous présente ce soir pour les piétons et les cyclistes à travers le parc de Cormanon et, en haut, une amélioration de la traversée du carrefour de Belle-Croix pour les piétons et pour les cyclistes : Vous savez que Pro-Vélo a décerné à M. Georges Godel le prix du pneu crevé pour le carrefour de Belle-Croix. On peut trouver des itinéraires qui évitent ce carrefour dans un sens, mais pour aller en ville, c'est plus compliqué.

Alors, les projets de mobilité de l'Agglomération sont sur une autre carte, sur laquelle vous voyez de nouveau, à travers le parc de Cormanon, la liaison piétonne et cycliste ; vous voyez par exemple qu'il y a une passerelle qui serait prévue sur l'autoroute pour relier la zone de Bertigny-Ouest à Givisiez, ainsi que le franchissement du carrefour de Belle-Croix de Vibro-Meter SA jusqu'à Villars-Vert. Si on regarde l'Agenda 21, qui a aussi été fait durant la précédente législature et auquel certains d'entre vous ont participé, vous constatez également qu'il est souhaité des nouvelles liaisons cyclistes ou piétonnes à travers le parc de Cormanon ainsi qu'un même passage au carrefour de Belle-Croix.

Quelques mots encore sur les cheminements puisque cela occupe passablement nos Services techniques. On essaye vraiment de faciliter les traversées d'un endroit à un autre. Cela a pris pas mal d'énergie pour établir le cheminement du Croset. On a fait aussi un cheminement à travers le garage Nicoli pour des gens qui descendent à l'arrêt de bus du Marteray. Le chemin du Panorama nous occupe passablement aussi. La problématique de ces cheminements n'est pas toujours simple.

Je vous remercie. J'ai encore quelques dias sur le parc de Cormanon que je peux passer maintenant.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Entre la route du Soleil et la route des Rochettes, il y a un passage piétons qui est fortement emprunté et qui n'est absolument pas éclairé. Et, entre la route des Rochettes et la route de Préalpes, quand vous descendez au centre sportif, ce passage piétons n'est non plus pas éclairé. Est-ce que ce n'est pas possible d'éclairer ces deux passages, alors qu'il y a de l'électricité tout près ? Cela ne se ferait certainement pas à grands frais.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. C'est une demande qui a été faite à plusieurs reprises et qui date.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Vous constaterez dans le budget, cette année, les Fr. 55'000.-- qui sont consacrés à l'éclairage des passages qui, jusqu'à présent, étaient difficiles pour les piétons et les enfants des écoles. Et qui ont toujours été reportés car nos Services techniques ont manqué de temps. Mais, c'est vrai que c'est urgent et je souhaite vraiment qu'ils le fassent en 2010 parce qu'il y a trois ans qu'on reporte et cela suffit.

M. Marius Rudaz, Président. Voilà, la discussion continue. Vous avez encore des questions à Madame Garnier ? Sinon, vous pouvez continuer.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vous présente le premier projet de parc urbain, soit le projet qui était fait par l'atelier Descombes, devisé à plus de Fr. 3 mios et qui, actuellement, avec le renchérissement, avoisinerait les Fr. 5 mios. C'était un projet où il y avait énormément d'infrastructures en béton. Vous voyez tous ces petits bassins bleus qui se succèdent et, autour du parc, partout des places en béton avec des cheminements en dur entre eux. Donc, c'est un concept qu'on a laissé tomber. On vous présente le concept de ce soir qui est beaucoup plus doux et qui coûte objectivement cinq fois moins cher, pour l'instant.

M. Marius Rudaz, Président. On voit très bien que la mobilité c'est très compliqué et que ça coûte. Des fois, il faudrait se poser la question si on ne devrait pas rester à la maison.

Alors, on passe au point 3 de l'ordre du jour :

3. Demande de crédit pour l'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon

M. Marius Rudaz, président. Je tiens à vous informer que le Bureau s'est déterminé sur ma récusation sur cet objet. Vu qu'il ne représente aucun intérêt spécial, le Bureau trouve que je peux continuer à présider cette séance.

Est-ce que pour quelqu'un cela pose un problème ? Non, alors je continue.

Nous avons reçu le message susmentionné par le Conseil communal. Alors, la parole est en premier lieu à la Commission financière.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Lors de sa séance du 27 octobre dernier, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Marie Garnier, Conseillère communale en charge du dossier.

En premier lieu, la Commission financière tient à souligner la qualité du message qui lui a été soumis, tant par sa clarté que par sa précision.

Certes, ce projet d'aménagement de liaison piétons-vélos dans le parc urbain facilitera le cheminement des piétons et des vélos entre les quartiers de Beaumont et de Cormanon, voire jusqu'aux Dailles. Il favorisera aussi le bien-être de notre population et répond à un souci écologique. Toutefois, face à la dure réalité des chiffres, la Commission financière ne peut que constater que le coût de cet aménagement est élevé et constituera une charge supplémentaire pour les finances communales, toujours en mauvaise posture si l'on en croit les premières analyses du budget 2010. Selon les dires de la représentante du Conseil communal, Mme Marie Garnier, les coûts énoncés dans le message sont estimatifs et devraient pouvoir être sensiblement réduits (de 10 à 20 %) lors des soumissions, compte tenu des prix actuels favorables. De plus, toujours selon Mme Garnier, le Comité de l'Agglo a confirmé de façon définitive, pour 2010, la subvention de Fr. 129'000.--. Le reste de cette

subvention sera octroyé en 2011. La Commission financière a pris bonne note de ces deux informations importantes.

Au vu de ces éléments, la Commission financière a décidé de préavis favorablement la dépense nécessaire à cette réalisation, en assortissant toutefois ce préavis de recommandations d'économies en ce qui concerne l'éclairage, la largeur du cheminement piétonnier, l'aménagement des places et le mobilier urbain. Elle incite le Conseil communal à revoir son projet sur ces différents points, afin de réduire les coûts de façon significative pour aboutir à un projet plus simple, tout en restant utile et convivial pour notre population.

Sous ces mêmes recommandations, la Commission financière préavis également positivement l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil communal. Madame Garnier, est-ce que vous avez encore quelque chose à ajouter à votre message ?

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je crois que le message est relativement clair. Je remercie la Commission financière pour ces remarques, que je confirme. On a reçu notamment ce matin, de la part de l'Agglomération, la confirmation du crédit des Fr. 129'000.--. Donc, pour l'instant, je n'ai pas de remarque supplémentaire mais je répondrai volontiers aux questions et remarques en temps voulu.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil général.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. A l'occasion de sa séance du 3 novembre 2009, le groupe PLR a pris connaissance du message au Conseil général relatif à l'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon.

Sur le fond, le projet est bien ficelé. D'une part, il respecte parfaitement les normes actuelles en matière d'aménagement de sentiers pédestres et de chemins destinés aux cyclistes. En effet, l'expérience démontre l'opportunité de séparer ces deux types de trafic, si l'on veut éviter des accidents. D'autre part, l'analyse des coûts indique clairement une volonté de ne pas se livrer à la construction d'un objet inutilement luxueux.

Malheureusement, ce message constitue, en quelque sorte, une bonne idée qui arrive au mauvais moment.

Tout d'abord, la crise économique que nous venons de connaître aura inmanquablement des répercussions sur les rentrées fiscales, à tout le moins en ce qui concerne les personnes morales. Dans ces conditions, il sera déjà difficile de boucler le budget 2010, de sorte qu'il n'est certainement pas opportun de prévoir une dépense supplémentaire de Fr. 786'000.--. Quoi qu'il en soit, il est déraisonnable de vouloir se prononcer sur une dépense aussi importante avant d'avoir obtenu des informations sur le budget 2010, respectivement les comptes 2009.

Ensuite, la Commune doit faire face à des dépenses bien plus urgentes. En priorité, il y a lieu de prévoir des locaux suffisants pour les écoles, suite notamment à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Bref, mieux vaut disposer des surfaces nécessaires, plutôt que d'envoyer les enfants faire l'école buissonnière dans un parc paysager.

Enfin, s'agissant de la subvention de Fr. 200'000.--, celle-ci devait être initialement versée par la CUTAF. Suite à la reprise des tâches de la CUTAF par l'Agglo, nous ne disposons pour l'heure d'aucune garantie ferme quant au versement de ce montant.

Tout bien pesé, le groupe PLR propose dès lors le **renvoi** du message, conformément à l'article 41 de notre règlement. Ce renvoi se fonde uniquement sur une question de délai, en ce sens que le message pourra être ressorti quasiment tel quel lorsque la tempête financière que nous traversons actuellement se sera apaisée.

Bien évidemment, ce renvoi est sollicité pour une période raisonnable. Il ne s'agit nullement de renvoyer le message aux calendes grecques, ni de le « schubladiser ».

En procédant à un renvoi constructif, nous permettons non seulement à notre Commune de reprendre son souffle, mais encore nous respectons pleinement la convention relative au secteur de Cormanon-Est du 21 mai 2002, laquelle ne prévoit aucun délai pour réaliser l'aménagement convenu. Je vous remercie pour votre attention.

M. Marius Rudaz, Président. Nous avons une proposition de renvoi. Alors, je vous prie de vous exprimer sur cette proposition de renvoi, mais pas sur l'objet lui-même. Qui veut prendre la parole ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Le groupe PDC, a priori, ne va pas soutenir le renvoi, mais il a examiné avec attention le projet de message concernant l'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon.

Le groupe ne conteste pas la nécessité de réaliser un tel projet, mais il se pose néanmoins certaines questions.

1. Quel est l'objectif de cette réalisation ? Est-ce de créer un cheminement destiné principalement aux pendulaires qui circulent entre Villars-sur-Glâne et la Ville de Fribourg ou est-ce de créer un aménagement récréatif destiné à la promenade dominicale et/ou aux enfants du quartier ?
2. Le projet présenté s'inscrit dans le cadre du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg. S'agissant d'un cheminement destiné aux pendulaires, nous constatons que celui-ci ne se raccorde à aucune autre voie cyclable existante, et ce tant du côté de la Ville de Fribourg que du côté de Villars-sur-Glâne. Par ailleurs, le tracé proposé ne correspond pas à celui initialement prévu par la carte d'Agenda 21 « Villars à vélo » qui prévoit un cheminement plus en amont qui débouche sur le giratoire de la route de Cormanon. Sur ce point, la réalisation projetée n'améliore pas de manière significative l'attractivité du réseau cyclable.
3. La question de la sécurité des usagers, notamment celle des cyclistes, a-t-elle été examinée au débouché de la route de Cormanon ? En effet, nous constatons que le chemin cyclable aboutit directement sur l'étroit trottoir de la route de Cormanon après une ligne droite. Un moyen de ralentir les cyclistes a-t-il été envisagé afin que ceux-ci ne s'engagent pas à pleine vitesse sur une route à grand trafic ? Sur ce point-là également, la réalisation telle que présentée n'améliore pas de manière significative l'attractivité du réseau cyclable. Bien au contraire, elle crée un tronçon accidentogène à un endroit à très grande charge de trafic motorisé.

M. Marius Rudaz, Président. Excusez-moi, Madame Dénervaud. Est-ce que vous pouvez vous exprimer sur le renvoi ; on rentre déjà un peu dans le détail. Ou bien, vous soutenez le renvoi ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Non, je ne le soutiens pas.

M. Marius Rudaz, Président. Sinon, je vous redonne la parole si on entre en matière si l'objet n'est pas renvoyé.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Habituellement, on peut continuer.

M. Marius Rudaz, Président. Maintenant, c'est une discussion générale sur le renvoi. A qui je peux donner la parole ?

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. Je crois qu'il faut absolument entrer en matière sur ce projet, c'est-à-dire qu'il faut le soumettre à discussion. C'est la première fois qu'on a un projet un peu conséquent de liaison piétonne et vélocipédiste entre Villars-sur-Glâne et Fribourg et je crois qu'il est urgent d'en débattre, non pas pour le renvoyer aux calendes grecques mais pour voir si nous sommes à même de consentir cet investissement. Nous soutenons donc l'entrée en matière sur le projet et le message qui porte sur cet objet.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Il en est de même du groupe PCS/MO qui s'oppose à la non-entrée en matière.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres demandes de parole concernant l'entrée en matière sur le renvoi ? Non. Alors, je donne la parole à Madame Garnier. Vous aimeriez vous exprimer ou on fait voter sur le renvoi.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Bien sur que je ne suis pas favorable au renvoi. Je pense que c'est le bon moment de faire quelque chose, malgré cette crise économique, qui soit utile à la population. Je m'exprimerai sur les détails techniques soulevés par Madame Dénervaud précédemment. C'est aussi le bon moment pour l'Agglomération de montrer qu'elle a participé à une réalisation et ce sera, pour plus tard, une fierté d'avoir été les premiers à faire une très belle réalisation dans le cadre de l'Agglomération. Je vous remercie.

M. Marius Rudaz, Président. S'il n'y a plus de demande de parole, on va voter la proposition de renvoi du groupe PLR.

Celles et ceux qui aimeraient renvoyer cet objet d'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon sont priés de s'exprimer en levant la main.

Le renvoi est rejeté par 28 non, 11 oui et 1 abstention.

On peut continuer à débattre sur ce sujet. Je donne directement à nouveau la parole à Madame Dénervaud. Vous aimeriez continuer à vous exprimer ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Alors, j'avais quatre objections :
1° L'objectif de la réalisation – 2° Est-ce que le projet s'inscrit dans le cadre du Plan directeur de l'Agglomération – 3° La question de la sécurité des usagers au débouché de la route de Cormanon – et enfin :

4. Le Conseil communal a-t-il étudié la possibilité de faire un aménagement plus simple, du type de celui qui rejoint le quartier de Cormanon au Platy ? Après plusieurs années de fonctionnement, je crois que l'on peut admettre que cet aménagement répond à un besoin des habitants et que l'interaction entre les piétons et les cyclistes se passe plutôt bien. De plus, le groupe émet un doute sur l'aménagement en gravier gras du chemin destiné aux piétons et se demande si celui-ci est utilisable avec de poussettes ou des chaises roulantes ?

Finalement, le groupe déplore le coût trop élevé d'un tel investissement. Il demande que le Conseil communal étudie toutes les économies possibles, y compris celle de ne réaliser qu'une seule voie. Par ailleurs, il exige que la construction de ce projet ne démarre pas tant que la subvention promise par l'Agglo soit certaine.

Etant donné les questions qui restent en suspens et comme aucune majorité évidente ne s'est dessinée au sein du groupe en faveur ou en défaveur du projet, chaque membre du groupe se déterminera individuellement.

M. Marius Rudaz, Président. La discussion continue.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous aussi, on s'est posé des questions dans notre groupe. Et, lors du débat interne de notre groupe, on a relevé quatre questions :

1. Le projet a-t-il du sens ?

Effectivement oui, puisqu'il ouvrira plus de 700 mètres de cheminements à travers un site de grande valeur, distant de tout trafic motorisé. Il préservera ainsi et renforcera durablement notre qualité de vie. Il permettra aux habitants de notre Commune, mais aussi à ceux de notre grande voisine qui sont entassés à Beaumont, de profiter réellement du puissant poumon de verdure alimenté par les 34'000 m² du parc urbain de Cormanon. Il s'agit manifestement là d'un projet d'envergure intercommunale. Nous tenons à préciser que, de manière générale, ce projet est en phase avec les propositions développées dans notre Agenda 21 local, dans le projet de révision de notre PAL et qu'il a intégré les remarques de la commission communale consultée à ce sujet. Le projet proposé s'inscrit enfin dans la philosophie et dans les plans de mobilité douce élaborés dans le cadre de l'Agglo.

2. Le cheminement proposé serait-il fréquenté ?

La réponse est manifestement oui. Les observations de trafic faites sur les 700 mètres de la Dort-Verte déjà réalisés font la preuve de son utilité depuis près de 10 ans. Au vu de sa position de liaison stratégique, de nombreux pendulaires et promeneurs vont profiter de ce nouveau tronçon.

3. Le tracé choisi est-il judicieux ?

Forts d'une vision locale, nous répondons oui sans hésitation pour le tronçon de 500 mètres entre Beaumont et Nuithonie (Lot N° 1). Pour les 200 mètres restants (Lot N° 2), nous hésitons. Il est bon de rappeler ici que le tracé officiel initialement prévu part de la route de Beaumont et passe devant l'Espace Nuithonie. Il doit ensuite rejoindre en droite ligne l'actuel cheminement mixte de la Dort-Verte par un tunnel sous la route de Cormanon. Le tracé proposé ce soir a été modifié juste avant Nuithonie (Lot N° 2). Il passe derrière Nuithonie et reprend le chemin agricole conduisant au Hameau de Cormanon où réside notre honorable président. Il nous a été dit que le tracé officiel s'avérait difficilement réalisable (passage par des terrains privés) et beaucoup plus coûteux.

4. Ce projet est-il trop coûteux ?

Certes, la somme est importante, mais elle semble répondre aux normes existantes. Un seul bémol : Nous aurions souhaité que des appels d'offres aient été lancés avant de formuler le budget qui nous est soumis ce soir. Nous ne comprenons pas cette inversion de procédure. En effet, un tel budget, fixé d'avance, risque de servir de référence et de générer des offres sur mesure « téléphonées » vers le haut.

Concernant le financement, nous apprécions que Fr. 214'000.-- proviennent de sources extra communales. Cependant, en ce qui concerne l'Agglo, seuls Fr. 129'000.-- semblent acquis en 2010, mais n'apparaissent pas au budget. Qu'en est-il du solde de Fr. 71'000.-- et quand serait-il versé ? Nous nous étonnons que la Ville de Fribourg n'investisse pas un sou.

Le Conseil communal peut-il éclairer notre lanterne ?

Peut-il de plus nous préciser comment il pense éviter efficacement un éventuel dépassement de crédit sur cet objet ? Cette question ne surprendra personne, au vu de fâcheux précédents en la matière. Rappelons que le dernier en date, qui nous est resté au travers de la gorge, s'est monté à la bagatelle de Fr. 396'000.-- pour la route de Condoz.

Pour rester sur le thème des lumières, nous aimerions enfin savoir comment l'éclairage du cheminement sera protégé contre d'éventuelles déprédations ?

En conclusion, et sous réserve de réponses satisfaisantes à nos questions, notre groupe est prêt à accepter le crédit de Fr. 786'000.-- qui nous est demandé ce soir.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. Je vais résumer brièvement quelques points, puisque les questions ont déjà été posées. Le groupe PSF a accueilli très positivement et l'objet et le message, dont la qualité a déjà été relevée, parce que c'est au fond la première liaison piétons-vélos qui va voir le jour dans Villars-sur-Glâne et Fribourg ; une liaison qui va permettre pour la première fois aux cyclistes, que je suis, de ne pas risquer sa vie tous les 150 m quand on fait Fribourg – Villars-sur-Glâne de manière très régulière. Cette réalisation est un premier jalon, qui assurera une traversée protégée de tout Villars-sur-Glâne, avec liaison sur la capitale voisine. Comme cela a déjà été relevé, nous avons aussi relevé le bémol du projet, c'est-à-dire que l'aboutissement sur Cormanon n'est pas un raccord avec ce qui avait été prévu pour la circulation de la Dort-Verte. Des questions ont déjà été posées et nous attendons donc les réponses là-dessus. Ceci ne devrait pas être un frein pour ne pas approuver le projet, mais avec une mise en garde : Attention à ce provisoire ; qu'il ne devienne pas un provisoire définitif, comme c'est souvent le cas, et de veiller à ce que cela ne coule pas le projet de la Dort-Verte, faute de ce raccord qui pourrait aussi être fait en surface avec un débouché vraisemblablement sur le rond point.

Pour ce projet, que nous nous engageons à approuver sur le plan financier, nous avons également eu quelques petits bémols aussi en constatant qu'il y a Fr. 60'000.-- pour l'installation du chantier, plus de Fr. 100'000.-- d'honoraires. Nous pensons que ce sont des postes qui peuvent être très raisonnablement corrigés à la baisse. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir ce projet et nous attendons bien sûr des réponses aux questions qui ont été posées.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce qu'il y a d'autres questions à Madame Garnier ? Alors, Madame Garnier, je vous prie de donner les réponses.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vais essayer de traiter les questions les unes après les autres. Je veux peut-être commencer par la question de Madame Dénervaud.

Effectivement, cet aménagement est multi-tâches, multifonctions et c'est comme ça aussi que la Commission des Services extérieurs l'a voulu. C'est en même temps une liaison cyclistes. Si ce n'était qu'une liaison piétonne, on aurait proposé la même solution que ce qu'il y a plus loin et qui va de Cormanon au Platy, avec une bande mixte de 3 m de largeur. Là, le but est vraiment d'avoir quelque chose de plus rapide pour les vélos, qui sera déneigé

en hiver et qui est balisé la nuit, et d'avoir un chemin de promenade à côté qui rejoint régulièrement les places et qui permet aux enfants de s'ébattre et de découvrir la nature différemment. Je profite pour dire, vu que je m'occupe du Centre de Champ-Pittet, qu'il y a 2,5 km de chemins qui sont tous en gravier gras. S'ils sont bien faits, ils vont très bien pour les poussettes et pour les personnes à mobilité réduite. Par contre, ce qui ne va pas, c'est les places à plus gros gravier. Donc là, aucun souci. C'est aussi une option qui a été prise par la Commission des Services extérieurs, d'avoir deux revêtements différents et de ne pas devoir entretenir ou déneiger les deux en hiver.

Maintenant, par rapport au raccord, il y a plusieurs questions qui ont été posées. Je me suis aussi longtemps posée la question de la nécessité du raccord derrière Nuithonie. Puis, finalement, j'y suis allée à vélo. Si vous passez derrière Nuithonie, vous arrivez en face du passage piétons qui mène dans le petit chemin de Cormanon, vous arrivez sur les Préalpes, vous desservez toute la Fenetta ou vous pouvez monter dans la forêt pour arriver sur le centre commercial de Moncor, sur la zone des Dailles, etc. Donc, en fait, c'est une piste assez droite, pas vers Cormanon et le Platy, parce que là il y a le problème que vous avez mentionné tout à l'heure, mais vers le haut de Villars-sur-Glâne où il y a, je crois, la plus grande densité de population. Ca vaut la peine, à cet endroit, de ne pas faire un détour et d'aiguiller directement vers la forêt de Belle-Croix. Voilà pour le premier raccord.

Le deuxième raccord, comme vous le voyez, c'est ce transparent-là. Vous avez ici Nuithonie et là ce fameux passage sous-voie dont on parle et qui est un passage dont le coût serait quand même relativement conséquent et qu'il n'est peut-être pas vraiment opportun de présenter actuellement. C'est clair que la solution de Dort-Verte, avec le bus qui devrait avoir une vitesse commerciale élevée depuis la ville jusqu'à la gare de Villars-sur-Glâne et qui passerait par là, est en soi idéalement une bonne solution, mais on s'est dit que l'autre bus ne perd que 2 minutes en desservant toutes les habitations devant la porte et qu'il n'y a pas de dénivelé pour les habitants. A défaut de passage sous-terrain, il faut traverser la route de Cormanon. Par contre, effectivement, il manque un abaissement à la sortie. Si on passe par le centre commercial cela va, mais si on passe par le mini chemin qui est au bout de la place arborée, il y a un petit problème car on arrive directement dans la circulation. On doit y penser mais on va le résoudre provisoirement, dans le sens où la parcelle 5003, qui appartient à la Commune, devrait être vendue. Elle est soumise à un règlement très spécial puisqu'elle est en bordure de route et de la place minérale. La construction devrait être plutôt sur pilotis. C'est une parcelle relativement compliquée et je crois qu'on n'arrivera pas à résoudre définitivement le problème de ce débouché actuellement. C'est quelque chose qui va se régler dans 4 ou 5 ans.

Je vous garantis que sur le message que l'on vous présente ce soir, il n'y aura pas de dépassement de crédit. Et, si on a pris les prix standards, c'est aussi pour avoir une certaine marge s'il y a deux ou trois erreurs. C'est clair qu'on va viser le départ avec Fr. 100'000.-- de moins pour pouvoir finir sans dépassement de crédit. C'est pour moi quelque chose qui n'entre absolument pas en discussion.

Je vous remercie. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que vous avez encore des questions.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'ai deux questions encore. Gouverner, c'est prévoir. Est-ce que dans le futur on a prévu de discuter simplement avec le propriétaire de la parcelle qui se trouve de l'autre côté de la route de Cormanon où devrait un jour se faire la liaison avec l'actuelle Dort-Verte ? La deuxième, a-t-on été prendre la température de la Ville de Fribourg. Je trouve personnellement que si on n'a pas sollicité la Ville de Fribourg pour participer à ce projet, nous sommes un peu des imbéciles à offrir ce cadeau à notre grande voisine.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Pour ce qui est du raccordement à la Dort-Verte qui va sur la Platy, c'est clair qu'on va prendre contact avec le propriétaire, car le cheminement finit actuellement en queue de poisson, à côté de l'école. Il faudra mener ça à terme, c'est tout à fait clair.

Pour ce qui concerne la Ville de Fribourg, c'est tout un programme. On a, dès le début, pris contact avec la Ville de Fribourg ; on leur a remis les plans, on les a sollicités pour des séances, on a aussi travaillé un peu avec les associations de quartier de Beaumont, avec l'Agenda 21 de la Ville de Fribourg, et on a informé un certain nombre de gens qui nous disent tous que cela sera aussi profitable pour eux et que la Ville de Fribourg pourrait s'impliquer. C'est très compliqué, dans la situation actuelle, d'obtenir une collaboration financière de Fribourg. Mais, la Ville a promis, en deuxième phase, de mettre à disposition du personnel pour tous les chemins qui sont à la limite de Villars-sur-Glâne.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou propositions ? Si ce n'est pas le cas, on va procéder au vote.

La question soumise au vote est la suivante :

Approuvez-vous le message concernant la première phase de l'aménagement du parc urbain de Cormanon et autorisez-vous de recourir à l'emprunt pour un crédit de Fr. 786'000.- pour couvrir cette dépense qui en découle.

Celles et ceux qui acceptent le message sont priés de lever la main.

Je pense qu'il y a déjà quelques détenteurs de chiens qui sont contents d'avoir un nouveau cheminement, mais j'espère qu'ils ramasseront les crottes.

Le message est accepté par 25 oui, 9 non et 8 abstentions.

Je vous encourage, une fois qu'il sera mis en place, de quand même vous promener sur ce tronçon.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vous remercie beaucoup. J'ai dû présenter le dépassement sur Cormanon-Est et celui de la route de Condoz. Pour moi, c'est le premier projet, et que vous l'acceptiez me fait vraiment plaisir. Je crois qu'il sera d'une certaine utilité pour la population et dont vous serez fiers à terme. C'est avec une certaine émotion que je vous dis merci.

M. Marius Rudaz, Président. On continue notre séance avec le point N° 4 :

4. Election d'un membre PSF à la Commission de politique sociale

Pour mémoire, il est utile de vous rappeler que cette Commission est une Commission du Conseil général et qu'elle a été créée en 1994 par ce dernier. Elle se compose d'une ou d'un délégué par groupe politique du Conseil général. Ce soir, nous allons remplacer le siège de M. Charles Ridoré, qui a donné sa démission. Il doit être remplacé impérativement par une conseillère ou un conseiller général du groupe PSF. La parole est au Conseil général pour une proposition. Qui veut prendre la parole.

Mme Virginie Zübe, Conseillère générale. C'est avec plaisir que je présente la candidature de M. Benjamin Gasser comme membre PSF à la Commission de politique sociale. Il réside à Villars-sur-Glâne depuis l'âge de 2 ans, ce qui fait qu'il est clairement ancré dans la Commune. Au niveau de sa formation, il a obtenu son diplôme d'enseignement primaire et a

commencé, à cette rentrée 2009, un master en sciences de l'éducation. Quant à son bagage politique, il est élu au Conseil général depuis 2006. Il est délégué à l'Assemblée des communes pour les services médico-sociaux, délégué à Coriolis promotion et infrastructures, membre de la Commission scolaire et, depuis peu, vice-président de ce Conseil général. Par ses multiples engagements et ses relations sociales et humaines, il est sans nul doute un excellent candidat au poste à repourvoir.

Je vous remercie de lui faire bon accueil.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je prie Mme Stritt de mettre le nom de M. Benjamin Gasser au rétroprojecteur ?

Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote, toujours à la majorité absolue des voix. Le nom est M. Benjamin Gasser, du PSF. Les scrutateurs distribuent déjà les bulletins. Je pense qu'on ne va pas faire de pause ; les scrutateurs sont toujours plus efficaces. Je donne le résultat de l'élection.

Bulletins distribués : 40. Bulletins rentrés : 40. Blancs : 9.

Est élu, à 31 voix, M. Benjamin Gasser.

La Commission de politique sociale est à nouveau complète, mais elle n'a pas de président encore car c'est M. Charles Ridoré qui la présidait. Je demanderais peut-être à Mme Annelise Meyer-Glauser, Directrice du Service social, de convoquer une réunion des membres de cette Commission. Le Secrétaire communal me dit qu'ils sont autonomes. Je pense que la meilleure chose, c'est que vous vous réunissiez après la séance pour voir quand vous voulez faire une première réunion pour élire votre président.

On continue avec le point 5 de l'ordre du jour :

5. Election d'un membre PDC à la Commission financière

Suite à la démission de M. Roger Chardonnens, un des postes dévolus au PDC est à repourvoir. La parole est au Conseil général pour une proposition.

M. Hubert Schaller, Conseiller général. Le groupe PDC a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Caroline Dénervaud à la Commission financière. Mme Dénervaud a 32 ans. Elle est juriste et médiatrice, mariée, trois enfants. Elle est au Conseil général depuis 2001. Elle est actuellement aussi membre de la Commission de politique sociale. Elle a aussi été membre de la Commission scolaire. Nous pensons qu'elle a toutes les qualités pour faire partie de cette Commission financière et nous la proposons en qualité de membre. Merci de votre attention.

M. Marius Rudaz, Président. Merci pour cette proposition. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je prie M. Monney de mettre le transparent avec le nom. La candidate est Mme Caroline Dénervaud. La procédure est la même que nous avons eue auparavant. C'est la majorité absolue.

Je vous propose de faire une petite pause de 5 à 10 minutes, jusqu'à ce que le dépouillement soit fait.

Je vous donne le résultat de l'élection pour la place du PDC à la Commission financière.

Bulletins distribués : 40. Bulletins rentrés : 40. Blancs : 5.

Madame Caroline Dénervaud est élue avec 35 voix.

On continue avec le point 7 de l'ordre du jour :

7. Informations sur les cellules d'activités à la rue des Platanes N^{os} 33, 35 et 37

La parole est à Madame la Syndique pour les explications.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal souhaitait donner une information sur une histoire absolument rocambolesque qui nous est arrivée, parce que nous estimons qu'il était important que vous soyez au courant de la situation.

Au début de la législature 1996 - 2001, le Conseil communal avait acquis à Sicoop trois cellules d'activités pour y placer les écoles maternelles et, avec ces cellules, nous avons également acquis les trois garages qui sont attenants. Ces garages ont été achetés pour Fr. 75'000.--. Tout a bien fonctionné jusqu'au jour où la Sicoop a, entre-temps, fait faillite et

que la société qui a repris ses biens, Sapomp Wohbau AG, est venue nous annoncer, par son représentant, qu'on occupait trois garages à eux sans payer de location. On leur a dit : mais, pas du tout ; ces garages sont à nous, nous les avons achetés. On a été déterrer les documents qui avaient été établis à l'époque de l'achat des cellules et on s'est aperçu que le notaire, qui avait instrumenté ces ventes, avait oublié d'inscrire les numéros qui correspondaient aux trois garages. Evidemment, le Conservateur du Registre foncier, lorsqu'il a passé l'acte officiel, a bel et bien inscrit la Commune de Villars-sur-Glâne comme propriétaire des trois cellules, mais pas des trois garages. Résultat des courses, lorsque Sapomp Wohnbau AG a racheté à feu la Sicoop l'ensemble des biens qui se trouvaient là, il y avait aussi les trois garages. J'imagine que les affaires étaient assez embrouillées. Il a fallu un certain temps jusqu'à ce que l'administrateur s'aperçoive qu'effectivement il y avait trois garages occupés par la Commune de Villars-sur-Glâne, mais pour lesquels aucune location n'était perçue. Nous avons voulu nous retourner contre le notaire, qui avait manifestement commis une erreur, mais malheureusement il y avait prescription, si bien que nous n'avions absolument aucun moyen de nous retourner contre le notaire. Alors, nous avons discuté, rediscuté, fait valoir notre bonne foi, essayé de faire comprendre à Sapomp Wohnbau AG, qu'en tant que représentant de la Confédération on estimait qu'un geste pourrait être fait entre collectivités publiques, etc. Rien n'y fit. Sapomp Wohnbau AG est restée absolument intransigeante en nous disant : ou bien vous débarrassez ces garages, ou bien vous les louez. Ce qu'on a fait. On a essayé de voir exactement ce qu'on pouvait faire de ces garages. On a réussi à faire vider l'un des garages qui était occupé par du matériel des Ombres de Shakespeare en leur offrant un autre emplacement comme dépôt. Mais, en tout état de cause, on ne pouvait absolument pas libérer les deux autres garages qui sont occupés par les écoles maternelles. Alors, on s'est trouvés contraints de louer à cette société ces deux garages, garages qu'on a par ailleurs payés. Nous avons également essayé de renégocier avec le notaire qui, finalement, se retranche derrière la prescription. Nous n'avions plus que les yeux pour pleurer. Je trouve assez lamentable comme histoire, mais je trouvais que c'était nécessaire que nous en fassions part au Conseil général.

Voilà les informations que nous voulions vous donner. Je vous remercie.

M. Marius Rudaz, Président. Merci pour ces informations malheureuses.

La discussion est ouverte, mais je pense que l'information est claire. On n'a qu'à accepter, malgré que ce soit dur à accepter.

On passe au point 9 de l'ordre du jour :

9. Divers

Je prie déjà notre Vice-président, Monsieur Benjamin Gasser, de prendre la parole. Il a quelque chose à nous dire.

M. Benjamin Gasser, Vice-président. On m'avait promis que lorsque je serais Vice-président, je me tairais. Mais c'est mal parti. Je prends juste la parole pour vous rappeler la sortie du Conseil général qui sera une sortie culturelle et sportive le samedi 21 novembre prochain. On commencera par la visite de l'Ancienne Gare, puis on se divisera en deux groupes de plus ou moins 15 personnes pour aller visiter, l'un la nouvelle salle de spectacles et l'autre le site de St-Léonard, et vice-versa. Les déplacements se feront avec les transports publics. Puis, on se retrouvera tous pour un repas au restaurant asiatique Le Punkt Grenette, qui se situe à La Grenette. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, je vous invite à y participer et je me réjouis déjà de vous retrouver à cette occasion, qui est un peu plus récréative que nos assemblées politiques.

M. Marius Rudaz, Président. Dans les divers, je peux encore donner la parole à Monsieur Louis-Marc Perroud, Conseiller communal, pour répondre à une question qui a été posée au sein du Conseil général.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je vais vous donner une information qui concerne un débat qui avait été évoqué et prévu de manière générale sur les finances communales. Vous vous souvenez que l'idée avait été lancée sur laquelle on devait, durant une séance, avoir un tel débat. Durant l'été, nous nous sommes réunis, votre Président, le Président de la Commission financière, et nous avons évoqué cette question. Nous sommes parvenus à la conclusion que, pour qu'un tel débat soit efficace, il faut qu'il ait lieu dans le cadre du budget parce que, au fond, les finances ce sont des chiffres et qu'il faut parler d'une manière générale sur des problèmes qu'on connaît. On a conclu que ce n'était pas la meilleure façon de procéder. Les trois participants à cette discussion sont du même avis, d'où le fait que le Bureau n'a pas prévu de débat général sur les finances. Il viendra ce débat lors du budget et je crois que c'est vraiment dans ce cadre-là qu'il devrait avoir lieu. Et vous verrez, d'ailleurs, qu'il y a un élément tout à fait nouveau qui s'est produit, par rapport aux chiffres qu'on avait avant. Les finances, ça vit, malheureusement pas toujours dans le sens qu'on peut espérer. Actuellement, c'est la crise et ce qui était vrai il y a une année n'est plus tout à fait la même chose aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire sur cet objet.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que les personnes qui avaient posé la question sont pour le moment satisfaites ?

Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux, Conseillère générale. J'entends bien votre décision qui a été prise de reporter cette discussion. Toutefois, je regrette ce report. Je pense que la soirée réservée au budget est déjà extrêmement chargée. Je me demande si elle se prête vraiment à une discussion générale de fond sur la ligne générale de la politique financière de la Commune. Je pense que la situation financière générale, non seulement de la Commune, mais du Canton, est suffisamment difficile pour qu'on puisse se poser des grandes questions par rapport à la politique financière et qu'on peut aller au-delà des chiffres qui sont avancés pour le budget.

M. Marius Rudaz, Président. Le Bureau peut peut-être donner une réponse à cette intervention. On a vu qu'à la séance du budget il n'y a pas d'autre grand objet à traiter. Alors, on espère qu'on aura suffisamment de temps pour discuter. D'autre part, comme Monsieur Perroud l'a dit, on a beaucoup de chiffres qui ne sont pas connus actuellement. Mais je pense qu'en temps nécessaire on peut toujours avoir une discussion ou une réflexion sur la situation financière. Si on peut arriver dans ce sens-là et voir la suite, je serais très content.

Qui veut encore prendre la parole dans les divers.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Les Commissions travaillent très bien. Et quand elles abordent les sujets d'intérêt général, elles pensent qu'il est possible qu'on vous en parle directement. Récemment, au mois d'août, il a été discuté de l'avenir du Café du Chamois et nous avons pris connaissance du projet de construction d'un immeuble. Nous avons découvert aussi que la place de parc, qui est devant cet immeuble, est totalement privée. Est revenu le sujet qui nous a fait prendre conscience : de savoir qu'est-ce qu'on voulait de notre gare ? Est-ce qu'elle va disparaître ? On avait un projet et on a constaté que, si le domaine du parking revenait aux privés, on n'aurait plus qu'une impasse pour arriver devant la gare. On a parlé, ce soir, de mobilité douce. On a vu qu'on construit la Dort-Verte, qu'on développe des trucs, on apprend que Mobility aura une place devant la place de

Cormanon, on se demande si un jour on aura encore une place à la gare pour poser une voiture Mobility. Toujours est-il que la Commission a demandé au Conseil communal trois points :

D'abord, généralement, que la Commune réserve un espace public cohérent devant la gare et autour de la gare, avec trois éléments concrets. Qu'il établisse un aménagement de la zone avec accès aisé, place de parc permettant de déposer des personnes et de tourner, place Mobility, taxis, vélos, etc. Ce qui, en l'état, devient absolument impossible. Dons, honte pour notre gare. A se demander ce qu'elle va devenir.

Deuxième chose. Que la Commune prenne contact avec les différents propriétaires pour étudier la possibilité d'acquérir du terrain et, en cas d'intérêt public évident, d'envisager des expropriations.

Troisième élément. On a demandé au Conseil communal, en date du 25 août 2009, de contacter les CFF pour connaître leur intention quant au développement de la ligne, développement, déplacement, suppression de la gare ? Et les projets liés à un éventuel P+R. Donc, c'est un souci proactif, dans le sens de donner de la cohérence à notre développement communal, que nous avons fait cette demande.

Ma simple demande au Conseil communal : Où en êtes-vous de cette demande que nous avons formulée ?

M. Marius Rudaz, Président. Le Président de la Commission d'aménagement est absent ce soir. C'est la Vice-présidente, Madame Garnier, qui va répondre.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Vos souhaits et vos vœux ont été pris très au sérieux. Je crois que le Conseil communal partage les mêmes préoccupations. On a, je crois la semaine passée, vu une esquisse des Services techniques qui proposait un aménagement de cette place de la gare. Ce n'est pas un aménagement pharaonique, mais un aménagement qui permette les différentes interfaces que vous avez mentionnées. On a donné aux Services techniques la mission de contacter les propriétaires, que ce soit à l'Est ou à l'Ouest, pour pouvoir réaliser cet aménagement avec ses interfaces. C'est un processus qui prendra peut-être un certain temps.

M. Marius Rudaz, Président. Monsieur Moret, êtes-vous satisfait de cette réponse pour le moment ? Oui. Il y a une question de Monsieur Grenier.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Je remercie Monsieur le Président. Si j'ai pu comprendre, dans votre intervention précédente, que vous disiez que la séance du budget ne serait pas lourde d'autres objets, j'aurais juste voulu une réponse de Madame Savoy. A la page 39 de notre dernier procès-verbal, elle nous disait qu'elle allait nous soumettre un message détaillé au niveau de la deuxième année des écoles enfantines, dans le courant de cet automne, afin d'être prêt pour la rentrée 2010/2011. Est-ce que vous pensez être à même de nous présenter cela encore cet automne ?

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. C'est prévu qu'on vous passe un message le 4 février 2010. C'est la raison pour laquelle on a mis une date assez tôt en février. Les Services techniques ont passé au Conseil communal, il y a trois semaines, un projet de travaux à entreprendre qui a fait l'objet d'offres dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, et nous voulions absolument avoir des chiffres d'entreprises pour étayer notre budget et ne pas tirer des chiffres du chapeau pour vous dire qu'un pavillon coûte tant, que trois pavillons coûtent tant, etc. et d'avoir vraiment des soumissions à ce niveau-là pour pouvoir donner des chiffres. La rentrée des soumissions est fixée à mi-décembre et on vous présentera un message pour le 4 février 2010.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Si vous le permettez, je peux continuer directement avec l'objet suivant. Je tâcherai de ne pas faire trop long.

Permettez-moi de m'exprimer en porte-parole de nombreux habitants fréquentant ou habitant le Sud-Ouest de notre Commune.

Comme vous l'aurez certainement lu dans le dernier bulletin communal, une nouvelle liaison piétonnière a été ouverte récemment entre le chemin du Croset et la route du Pré de l'Etang. Ce sentier répond à un besoin avéré, surtout depuis l'interdiction faite aux promeneurs de rejoindre ces deux quartiers en passant au travers de la ferme du Croset.

Plusieurs personnes m'ont prié de vous transmettre leur plaisir de pouvoir actuellement traverser ce nouveau sentier public sans devoir passer dans un champ boueux en longeant la ferme. La bonne facture de la réalisation effectuée sera sans doute appelée à durer.

Nos remerciements vont aussi à la Direction des Services techniques pour son engagement en faveur de ce dossier, de même qu'aux divers propriétaires concernés.

M. Marius Rudaz, Président. J'espère que vous transmettez ces mots à qui de droit.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Un dernier mot, puisque j'ai toujours le micro ouvert. Dans à peine plus d'un mois, nous serons appelés à nous prononcer sur le budget 2010 de notre Commune. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur les difficultés auxquelles les différents Services communaux sont soumis lors de l'élaboration d'un budget qui soit satisfaisant pour tous. Notre Commune se trouve en 2009 classée en 14^{ème} position des 168 communes du Canton de Fribourg quant au taux d'imposition des personnes physiques ou morales.

Ma proposition, à titre personnel : Lors du message dans lequel le Conseil communal nous soumet ses propositions de budget, serait-il envisageable d'obtenir, en plus de la présentation habituelle, une estimation des revenus de l'impôt sur les personnes physiques et morales si le taux d'imposition passait, par exemple, de 63,9 à 68,9 cts/Fr. payé à l'Etat, taux qui permettrait à Villars-sur-Glâne de passer à la 27^{ème} place du classement intercommunal cantonal des barèmes d'imposition ? Cet indicateur serait utile pour juger de la variation de notre situation financière sans et avec modification de nos taux d'imposition.

Je suis conscient qu'une modification des revenus de la fiscalité entraînerait aussi une modification des dépenses liées, mais j'espère que cette demande pourra trouver une oreille intéressée au sein du Conseil communal.

Je vous remercie de votre réponse.

M. Marius Rudaz, Président. Je donnerai la parole au Conseil communal après, car il y a encore une question de Monsieur Bossel.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. Lors de son information sur la mobilité des transports, Madame Garnier a rappelé l'obligation de la Confédération, des Cantons et des Communes à lutter contre les nuisances et les pollutions. J'ai fait un constat depuis longtemps, et j'oublie chaque fois de poser la question ici : Il y a une pollution sonore importante qui découle du manque de parois antibruit le long de l'autoroute. En effet, très curieusement, les parois anti-bruit le long de l'autoroute, au Sud de notre Commune, s'arrêtent pile à la fin de Matran, juste avant le pont qui enjambe les lignes CFF. Or, c'est là que se produit l'essentiel du bruit. Je ferais remarquer que la plupart des habitations à Matran sont en dessous ; le bruit ne descend pas, il monte. Or, tout le quartier des Dailles, Bugnon, Coteau profite de cette espèce d'entonnoir sonore, particulièrement lorsqu'il y a du vent comme ces jours. C'est quelque chose d'absolument faramineux et j'aimerais savoir si le Conseil communal sait pourquoi on s'est arrêté là, alors que c'est nous qui sommes

exposés au bruit, et non pas ceux qui habitent en dessous de l'autoroute, à Matran et, à part le pourquoi, si des mesures sont prévues pour compléter ce système anti-bruit qui péjore la situation de tout le quartier des Dailles ?

M. Marius Rudaz, Président. Il y a encore des questions ?

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. J'avais présenté, au nom du groupe socialiste, une résolution lors de la dernière séance, qui s'est finalement transformée en une sorte de question, qui demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires dans notre Commune. Le Conseil communal m'avait promis que pour la séance de septembre on aurait une réponse. N'ayant pas eu de séance en septembre, je pensais que la réponse viendrait ce soir. J'attends donc que le Conseil communal nous fasse un petit rapport sur ce qui a déjà été entrepris et ce qui a été fait.

M. Michel Cochard, Conseiller général. A la demande de plusieurs habitants de la région du Coulat et de la Fenetta, je demande au Conseil communal d'intégrer, dans la mesure du possible, aussi l'éclairage du sentier de la Dort-Verte, qui est justement entre l'école de Cormanon et le quartier du Coulat, le chemin du Grand-Clos, toute cette région. Le soir, c'est un vrai coupe-gorge ; il n'y a absolument aucun éclairage le long de ce sentier. Alors, si déjà on a pu voter un million de francs ce soir pour un projet de parc urbain, il est de mon avis que ce parcours-là devrait être actuellement amélioré et intégré dans le budget prochain.

M. Hubert Schaller, Conseiller général. J'ai une question. Je crois qu'elle s'adresse au Conseil communal. J'aimerais que le Conseil communal se penche sur la question de qualifier La Grange en qualité d'établissement public ou non en ce qui concerne la fumée. Je pense qu'il faudrait le savoir car il y a souvent des manifestations et il faudrait savoir si la fumée est autorisée ou non et dans quelles conditions on classe cette zone-là ?

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai deux autres questions concernant la déchetterie. Je voulais savoir où on en était, puisque cela fait je crois presque trois ans et demi que nous avons voté un crédit pour cela. Et, l'autre question, c'est toujours le fameux chemin du Platy. Entretemps, on a appris qu'il y a des constructions qui avaient été mises à l'enquête. Je voulais savoir si la position du Conseil communal est toujours claire à cet égard, soit maintenir absolument un chemin piétonnier entre le Panorama du Platy et le bas du chemin de la Ferme ; chemin piétonnier veut dire une séparation claire entre les piétons et les voitures.

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale. Je voudrais vous parler du budget des familles, et non de celui des finances communales.

Le parti socialiste a pris connaissance, par le biais de courriers de parents et de membres de comités, de la délicate question des modifications tarifaires et des dénonciations des conventions entre la Commune et les crèches (en vigueur dès le 1^{er} janvier de cette année).

Sachant bien sûr que la subvention annuelle n'a pas été modifiée et que les crèches peuvent compter sur la Commune pour son soutien et la couverture de leur déficit, nous nous sommes néanmoins posé quelques questions, que nous nous permettons d'adresser à Madame Meyer et au Conseil communal. En effet, nombre de familles, en particulier usagers de la crèche Les Dauphins, se sont étonnées de cette hausse des tarifs, ou plus spécialement de la suppression de la prise en compte du nombre d'enfants à charge (c'est-à-dire du nombre d'enfants vivant dans la famille) dans la grille échelonnée.

Mais, en préambule, peut-être faut-il rappeler que la crèche Les Dauphins, première crèche de Villars, a vu le jour dans un quartier populaire. Elle a toute une histoire en termes de mobilisation des habitants pour un projet social, de démarche participative et d'engagement des parents. Elle a longtemps servi de lieu de socialisation et d'intégration pour les enfants immigrés, parfois aussi pour leurs parents et les familles, dans un esprit très convivial et de bonne cohabitation. Ceux qui, comme moi, ont eu la chance de profiter des services de cette crèche, c'est en effet d'une ambiance d'une grande richesse dont nous avons pu bénéficier.

Jusqu'en 2008, les tarifs tenaient compte du nombre d'enfants par famille. Cela permettait à des familles dites nombreuses, c'est-à-dire plus de trois enfants à charge, ou à faible capacité économique de placer quand même leur enfant à la crèche. C'était bienvenu pour les familles dont les autres enfants ne fréquentaient plus la crèche, mais l'école ou des lieux de formation. Ces grands enfants coûtent encore, et sinon plus, que les plus jeunes. Par ailleurs, les familles étrangères, africaines notamment, sont connues pour avoir souvent plusieurs enfants. Les anciens barèmes présentaient, il est vrai, une petite faveur sociale que les autres crèches du Canton ne présentent pas.

Or, depuis l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes, il semble qu'un certain nombre d'enfants ont dû être retirés de la crèche ; certaines familles ont exprimé leur grande difficulté à s'acquitter des factures ; d'autres encore ont renoncé à inscrire leur enfant. Des chiffres précis n'ont pas pu être fournis, mais deux choses sont claires : Il n'y a pratiquement plus d'enfant africain aux Dauphins, très peu d'enfants étrangers du quartier et des places

sont actuellement libres dans tous les groupes. Est-ce bien à la population de Villars-Vert que la crèche Les Dauphins s'adresse encore ou veut-on en faire un nid douillet réservé à la ceinture dorée ?

Par ailleurs, les nouveaux tarifs semblent avoir été calqués sur ceux du Bosquet, sans grande analyse et anticipation des « effets pervers » : Perte des bons payeurs, perte des enfants issus de familles nombreuses ou précarisées. Mais, surtout, comment se fait-il que ces tarifs aient été décidés et mis en vigueur sans qu'il y ait un réel consensus avec les crèches et leurs comités qui, jusqu'à nouvel avis, sont encore selon la loi responsables de fixer les tarifs et le prix coûtant ? Les comités ne sont pas opposés à des modifications ; ils étaient prêts à entrer en matière, à conduire une réflexion approfondie sur ces barèmes, mais il semble que les décisions ont été prises un peu vite, sans que les discussions aient abouti.

Je prendrais juste un ou deux exemples pour illustrer ces dires. Une famille avec trois ou quatre enfants, avec un revenu plutôt modeste, voire moyen à faible, de Fr. 6'600.-- brut par mois, papa et maman compris, avec un seul enfant placé à la crèche à 60 %, c'est-à-dire trois jours par semaine, cette famille payait avec les anciens tarifs Fr. 34.-- par jour, ce qui fait Fr. 408.-- par mois, et elle paye maintenant Fr. 56.-- par jour pour ce même enfant, soit Fr. 672.-- par mois, ce qui représente une hausse de Fr. 264.-- par mois, donc supérieure à un tiers, soit plus que la hausse de la LAMal. J'ai pris d'autres exemples encore, mais je ne veux pas rallonger car c'est déjà tard. Mais nous constatons que c'est vraiment pour cette tranche du milieu qu'il y a la plus forte hausse.

Nous nous demandons aussi ce qu'il en est des conventions ? Des démarches sont-elles entreprises par la Commune pour aboutir à un accord et rétablir cette exigence légale pour ce partenariat ? Ou alors faut-il envisager de communaliser les crèches ?

Dernière question : Si la crèche réalise un bénéfice grâce aux nouveaux tarifs, le montant de la subvention pourrait-il être remis en question ?

C'est pourquoi le parti socialiste vous demande ce soir de bien vouloir revoir la question des barèmes pour l'année 2010 et, notamment, de discuter de l'opportunité de réintroduire la prise en compte des charges familiales dans les tarifs.

M. Marius Rudaz, Président. Merci Madame Ducrest pour toutes ces informations. C'était aussi très intéressant pour moi. D'habitude, je m'occupe d'autres crèches.

Je ne sais pas si le Conseil communal souhaite déjà répondre à quelques questions.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vais répondre aux questions concernant mon dicastère ainsi que celui de Raymond Pilloud, dans la mesure où je connais à peu près les dossiers.

Pour la première question concernant le bruit de l'autoroute, l'Ordonnance sur la protection contre le bruit dit que c'est la personne qui émet le bruit qui est responsable du bruit, à condition cependant que les quartiers ne soient pas postérieurs à la construction de l'infrastructure qui émet le bruit. Donc, dans le cas que vous mentionnez par rapport à l'autoroute, on va regarder ce qu'il en est, parce que c'est à peu près autour de cette date limite que les constructions ont été faites. Il faudra mesurer le bruit et voir s'il y a lieu de s'adresser à la Confédération pour qu'elle installe les mesures de protection nécessaires.

Pour l'installation de panneaux solaires, on vous avait promis une réponse dans la mesure où il y avait des subventions qui étaient accordées par le Canton et le Groupe E pour mettre des panneaux solaires sur les toits. Malheureusement, pour différentes raisons et parce qu'on est parti relativement tard et qu'un certain nombre de gens avait des dossiers déjà prêts, le jour où notre dossier a été prêt, la subvention n'était plus disponible. Maintenant, on n'abandonne pas l'idée et vous aurez, dans le prochain budget d'investissement, une proposition d'installation de panneaux solaires flexibles sur l'école des Rochettes. Ce sera donc à vous de décider. On a fait une pré-étude des endroits où ces installations seraient possibles. On a choisi cet endroit qui paraissait le plus opportun et, pour d'autres bâtiments, on va d'abord faire une étude des bâtiments pour voir quel concept énergétique on pourrait installer.

Pour l'éclairage du Coulat, je crois qu'on a entendu cette requête de la Dort-Verte qui va de Cormanon au Coulat. Vous aurez aussi, dans le prochain budget, un montant relativement conséquent qui sera consacré soit à l'amélioration de l'éclairage public, soit à l'amélioration de la sécurité de gens. Ce sera donc à vous de décider quel montant on va consacrer à ces postes-là.

Ensuite, pour ce qui est du chemin du Platy - Panorama, on suit le dossier. Il y a eu un recours des propriétaires. On y a répondu. On est toujours en discussion avec eux. On n'a simplement pas mis, pour l'année prochaine, la réfection de ce chemin au budget, car on attend que les travaux soient faits, que les dégâts soient réparés et, surtout, qu'on puisse signer une convention avec les propriétaires. Vous savez que, dans le cadre du Croset, c'est

essentiellement les propriétaires qui ont pris en charge le déplacement du chemin. Pour le Platy, on attend, car le projet est plus ou moins bloqué. On attend que le projet avance pour pouvoir signer une convention avec les propriétaires, relative au chemin, de manière à ce que la Commune ne doive pas tout assumer. C'est en gros la ligne que nous suivons.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Pour la déchetterie, ça devient tout un poème. Il y a trois ans, un mois, quelques jours et je ne sais pas combien d'heures qu'on attend une décision. J'ai une bonne et une autre nouvelle à vous donner. La première, c'est que le 25 septembre on a eu la décision du Tribunal administratif cantonal qui rejette le recours. Aucune indemnité n'est octroyée aux parties. La deuxième, c'est que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral de Lausanne dans un délai de 30 jours. C'était notifié le 25 septembre. Le délai est passé. Lors de la prochaine séance du Conseil général, vous aurez la suite du feuilleton.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce qu'il y a d'autres réponses que le Conseil communal peut donner ?

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Pour les crèches, Madame Ducrest, vous avez surtout parlé de la crèche Les Dauphins. Juste aussi quelques chiffres. De 2005 à 2008, les salaires ont passé de Fr. 739'000.-- à Fr. 906'000.--, soit 22 % d'augmentation. Les pensions ont passé de Fr. 315'000.-- à Fr. 356'000.--, soit 11 % d'augmentation. Les subventions de la Commune ont passé de Fr. 463'000.-- à Fr. 525'000.--, soit 13 % d'augmentation. Pour 2008, il y a encore eu Fr. 42'000.-- de déficit à éponger. D'autre part, à fin 2008, il y avait Fr. 18'000.-- de factures non payées. C'était déjà avant l'augmentation du tarif. On a choisi de ne pas mettre ces gens aux poursuites ; on a tenu compte du côté social de la crèche et on va passer ça sur pertes sur débiteurs dans les comptes de cette année.

Pour la hausse des tarifs. C'est une spirale infernale. Le prix journalier des crèches dans le Grand-Fribourg est Fr. 120.-- à Fr. 125.-- par jour. Dans le Canton de Vaud, c'est Fr. 126.50 et à Zurich Fr. 121.40. Dans le Canton de Vaud, l'Etat et les Communes, en association avec les employeurs, financent 74 % du budget des crèches. Dans le cas de la crèche Les Dauphins, la Commune finance à elle seule 53 % des Fr. 994'000.-- de dépenses et 4,2 % sont apportés par des subventions de la Paroisse et de la Loterie romande. Fribourg est le seul canton romand où l'Etat ne participe pas du tout au financement des crèches, tout en édictant de nouveaux règlements concernant, par exemple, le nombre de mètres carrés, le

nombre de personnel, les qualifications du personnel ; il y a une spirale infernale et on est bien obligé d'intervenir.

D'autre part, actuellement on a 205 enfants qui sont placés dans différentes crèches, principalement Les Dauphins, Arc-en-ciel, Cap Canaille et au Bosquet, à Givisiez. Ces crèches ont toutes à peu près le même prix coûtant et on trouve que les parents domiciliés à Villars-sur-Glâne, s'ils ont la chance d'être dans une crèche plutôt que dans une autre, du moment qu'on les subventionne, doivent tous être subventionnés de la même façon. Vous savez que le Bosquet a connu de grandes difficultés financières. Le Conseil d'Etat, avec l'aide de la Banque Cantonale de Fribourg, s'est occupé des finances de cette crèche et ils ont fixé le prix coûtant au Bosquet à Fr. 125.-- par jours. Ils ont obligé les communes à participer à ce financement. L'augmentation, qui est peut-être brutale pour certains parents, ne provient pas uniquement de l'augmentation des tarifs ; elle vient aussi de la Direction des crèches. Dans leur règlement, il est bien stipulé tout ce qui doit entrer en compte dans le calcul des tarifs. Les crèches n'étaient pas à jour dans certains cas. Ces crèches sont gérées par des associations. Nous n'avons rien à dire, si ce n'est de payer. Nous ne pouvions pas intervenir auprès des directions de ces crèches au sujet du nombre des semaines de vacances, par exemple. On a dénoncé les conventions, non pas pour ne plus payer, mais pour avoir quand même notre mot à dire. Maintenant, on a un très bon contact avec les directions des crèches et on est en train de renégocier des conventions.

Je dois dire qu'on a un climat très harmonieux et que le côté social de la crèche Les Dauphins n'est pas du tout perdu. Ce sont les directrices qui choisissent les enfants. On a beaucoup plus d'enfants qui payent le prix minimum dans les crèches de Cap Canaille et au Bosquet que dans les crèches Les Dauphins et Arc-en-ciel.

M. Marius Rudaz, Président. Il y a beaucoup d'informations. Ce n'est vraiment pas facile avec les crèches.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je crois que la discussion, ici, est un peu prématurée. Lorsque nous discuterons de la convention, il y a divers éléments qui entreront en ligne de compte. Mais, je crois qu'il faut aussi, lorsqu'on parle de convention, parler en tant que partenaire. Or, nous avons eu quelques problèmes, Madame Meyer-Glauser les a évoqués, et je crois que nous avons demandé à la population de Villars-sur-Glâne un certain effort, vu la situation des finances. Cet effort a été réparti sur toute la Commune. Alors, je suis d'accord que c'est un crève-cœur de devoir augmenter les tarifs des crèches, mais on ne peut pas non plus favoriser les crèches de Villars-sur-Glâne par rapport aux autres crèches.

Je rappelle que les parents de Villars-sur-Glâne, qui placent leurs enfants dans les crèches de Fribourg, payent plus et nous avons eu beaucoup de difficultés parce justement ces parents nous disaient : Mais enfin, pourquoi est-ce que je dois payer plus à Fribourg alors que je payerais moins à Villars-sur-Glâne ? Ce sont des éléments dont on doit tenir compte. Alors, pour ces tarifs, la manière dont ils seront calculés, fera l'objet d'une analyse et d'une discussion. Il faut nous laisser aussi négocier dans la meilleure des situations pour tout le monde.

M. Marius Rudaz, Président. On voit que le Conseil communal ne sera pas au chômage.

Il y a encore une question de Monsieur Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je voulais juste poser la question si le Conseil communal avait aussi considéré la question de Madame Ducrest sur la communalisation des crèches lors de cette discussion des conventions. Parce que c'est aussi une question qu'on doit se poser, si éventuellement c'est plus intéressant pour la Commune, vu que j'ai entendu pas mal de choses sur ces associations, d'éventuellement prendre la chose en main et de communaliser ces crèches.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Pour répondre à Monsieur Marthaler, bien évidemment, on y a aussi pensé. On a également pensé à réunir les deux crèches pour faire une association, étudié toutes les possibilités. Pour le moment, il y a des comités qui travaillent très bien. Mais, j'aimerais bien que les parents qui sont mécontents fassent partie de ces comités plutôt qu'ils écrivent des lettres tout azimut.

M. Marius Rudaz, Président. Je crois que Madame Spicher demande encore la parole.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Je me fais la porte-parole de quelques parents et de quelques enseignants dans notre Commune. Nous avons un bus scolaire qui sert au transport des enfants dans la Commune de Villars-sur-Glâne, le fameux bus jaune, qui n'est plus tout à fait conforme aux normes. On sait qu'on a eu des prolongations pour ces normes, mais est-ce qu'on peut tenir compte de l'entrée en vigueur de l'obligation d'avoir des sièges rehausseurs pour les enfants jusqu'à 1.50 m de long, qui entrera en vigueur au 1^{er} avril 2010. Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse quant à la conformité de ce bus-là, surtout qu'on sait que le Conseil communal a demandé aux enseignants de ne l'utiliser que sur le territoire communal quand ce sont les enseignants qui le conduisent. Par contre, quand ce sont les

maîtres de sport qui le conduisent, ils ont le droit de sortir du territoire communal. Cela pose quand même un problème pragmatique ou déontologique. J'attends volontiers une réponse pour ce bus.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce qu'il y a encore une autre question ou est-ce qu'on peut terminer après dans les divers.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Je réponds volontiers. Il s'agit du bus jaune. C'est le seul bus qui nous reste avec des banquettes en long. On n'avait pas pu l'équiper de ceintures. Vous verrez, dans le budget de fonctionnement du Service des écoles 2010, le remplacement de ce bus jaune puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2010 ce bus n'aura plus du tout le droit de circuler. Nous avons essayé de demander une dérogation de quelques mois à la Confédération, ce qui nous a été refusé.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le Conseil communal a informé la Commission financière sur cet objet-là et nous a demandé s'il pouvait effectivement commencer avec les soumissions pour ce nouveau véhicule avant que le budget soit accepté. La Commission financière a accepté, justement parce que le bus jaune ne sera plus conforme à partir du 1^{er} janvier prochain.

M. Marius Rudaz, Président. Nous sommes maintenant arrivés au terme de cette séance. Je tiens à remercier chacun et chacune pour sa participation. Il y a encore Monsieur Perroud qui veut prendre la parole.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je remercie Monsieur Marthaler pour cette intervention. Il y a peut-être un petit malentendu. C'est tout à fait vrai ce que vous dites. Donc, nous devons aller de l'avant. On a même souhaité, et j'avais même cru comprendre que nous pouvions déjà commander le nouveau bus. Je vous explique pourquoi. Parce que si nous ne commandons pas ce véhicule maintenant, au 1^{er} janvier 2010 il ne sera pas encore là et on devra encore, pendant quelques mois, louer ou trouver des solutions qui seront coûteuses pour la Commune. Alors, j'espère qu'on s'est bien compris et qu'on peut aller de l'avant, voir même commander ce véhicule.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Vous pouvez aller de l'avant et même commander ce véhicule.

M. Marius Rudaz, Président. Je vous remercie de votre participation constructive en faveur de notre Commune et de ses habitants. J'invite toutes et tous à partager le traditionnel apéritif et je remercie déjà ceux qui l'ont préparé. Bonne soirée et à la séance du mois de décembre.

La séance est levée à 22h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Marius Rudaz